

Planification annuelle de l'accessibilité 2014

En vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario



Contenu

2. Résumé.....	3
3. Introduction et vision	4
4. Objectifs principaux	4
5. Description de l'organisation.....	4
6. Le groupe de travail sur l'accessibilité	5
7. Engagement de La Cité envers la planification de l'accessibilité.....	6
8. Méthode d'identification des obstacles.....	6
9. Sommaire des obstacles déterminés	7
10. Tableau des obstacles	9
12. Journée internationale des personnes handicapées	22
13. Consultation et approbation.....	22
14. Communication	22

1. Résumé

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) a été adoptée le 13 juin 2005. Dans le cadre de cette loi, le gouvernement de l'Ontario est en train d'élaborer des normes d'accessibilité dans cinq domaines précis qui s'appliqueront aux organismes des secteurs publics et privés en Ontario. Ces normes, soit les services à la clientèle, l'information et la communication, l'emploi, le transport et le milieu bâti visent à rendre la province de l'Ontario accessible et par le fait même, à améliorer les conditions et le déroulement de vie quotidienne des personnes handicapées ainsi que d'éliminer les principaux obstacles qu'elles peuvent rencontrer au cours de leur vie. Par conséquent, la LAPHO exige que tous les collèges de l'Ontario préparent des plans annuels d'accessibilité.

Les personnes handicapées représentent une partie importante et croissante de notre population. D'après le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi, une personne sur sept, soit 1,85 million d'Ontariens ont un handicap, ce qui correspond à environ 13,5 % de la population¹. On estime que d'ici 2036, ce chiffre augmentera à une personne sur cinq.

En 2012-2013, La Cité, par le biais du service des besoins spéciaux du Centre de la réussite collégiale a accompagné plus de 430 étudiants et étudiantes ayant un handicap.

Le Groupe de travail sur l'accessibilité a jugé que les obstacles les plus importants auxquels font face les personnes handicapées étaient essentiellement liés à la communication et aux attitudes des gens face à leur handicap. Chaque année, le Groupe de travail se penche sur les obstacles à identifier et à éliminer en tenant compte des cinq normes d'accessibilités mentionnées ci-dessus. Des efforts particuliers ont été dirigés et déployés pour que le Collège continue d'assurer sa conformité aux normes pour les services à la clientèle qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010 ainsi qu'aux normes intégrées (information et communication, emploi et transport) qui sont entrées en vigueur en janvier 2012.

¹ Source : Ministère du développement économique, du commerce et de l'emploi;
http://www.mcsc.gov.on.ca/fr/mcsc/programs/accessibility/understanding_accessibility/index.aspx

2. Introduction et vision

Ce rapport a pour but de décrire les mesures que La Cité a prises en 2013 et celles qu'elle prendra en 2014 pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles rencontrés par le personnel, les étudiants, les clients, les parents et tous les membres de la communauté pour accéder aux installations et services offerts par le Collège.

3. Objectifs principaux

En plus d'assurer la mise en œuvre du Plan pluriannuel, ce rapport poursuit les objectifs suivants :

Définir le processus par lequel La Cité détermine, élimine et prévient les obstacles pour les personnes handicapées.

Évaluer les progrès que La Cité a réalisés en éliminant des obstacles liés à ses installations, politiques, programmes, méthodes et services.

Préparer la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que La Cité examinera pour déterminer les obstacles des personnes handicapées.

Décrire les mesures que La Cité prendra pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées.

Définir les moyens que La Cité compte prendre pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

4. Description de l'organisation

Créée en 1989, La Cité, premier collège d'arts appliqués et de technologie de langue française en Ontario, a reçu le mandat d'augmenter l'accès aux études postsecondaires collégiales en français pour répondre aux besoins et aux aspirations de plus de 240 000² francophones de l'Est ontarien. Son territoire s'étend à la municipalité régionale d'Ottawa et aux comtés de Prescott, Russell, Renfrew, Lanark, Frontenac, Leeds, Grenville, Stormont, Dundas et Glengarry.

La Cité a, outre les responsabilités d'ordre général qui s'attachent à ce genre d'institution, la compétence exclusive pour dispenser des programmes et services en français au niveau collégial. La Cité se veut un lieu d'excellence où l'on privilégie le développement personnel. C'est le 7 janvier 2014, que l'Ontario a désigné La Cité comme fournisseur de services en français aux termes de la *Loi sur les services en français*.

² Source : *Site Web, Office des affaires francophones*

La Cité entend aussi, par le biais de la formation, être au service de la promotion économique, sociale et culturelle de la collectivité franco-ontarienne, et ce, en consultation avec des représentants d'autres organismes publics et privés ainsi que de la population.

Aujourd'hui, La Cité dessert plus de 5 000 étudiants à temps plein et plus de 10 000 à temps partiel dans trois campus et compte plus de 450 employés à temps plein. Les trois campus sont situés à Ottawa, Orléans et Hawkesbury. Les bureaux administratifs se trouvent au campus d'Ottawa.

5. Le groupe de travail sur l'accessibilité

En juin 2003, M. Serge Brousseau, directeur des Ressources humaines à cette date, a officiellement constitué le Groupe de travail sur l'accessibilité. Ce groupe était composé d'étudiants ayant un handicap et de membres du personnel de divers secteurs du Collège. Le directeur a autorisé le Groupe de travail sur l'accessibilité à :

- Effectuer des recherches sur les obstacles pour les personnes handicapées dans les installations, règlements, politiques, programmes, méthodes et services concernant le Collège.
- Dresser la liste des installations, règlements, politiques, programmes, méthodes et services qui constituent ou peuvent constituer des obstacles pour les personnes handicapées.
- Déterminer les obstacles à éliminer ou à prévenir chaque année.
- Décrire la façon d'éliminer ou de prévenir ces obstacles.
- Préparer un rapport sur les activités entreprises et mettre le plan à la disposition du public.

Membres du groupe de travail 2013-2014

Membres du groupe	Secteur
Alain Cyr-Russo	Association des étudiants de La Cité
Christiane Simard	Centre de la réussite collégiale
Danielle Gravel	Ressources humaines et développement organisationnel
Hélène Gauthier	Centre de la réussite collégiale
Ian Rouleau	Ressources physiques
Mario L'Écuyer	Recrutement et Développement des marchés
Mélanie St-Hilaire	Étudiante
Pascale Morin	Technologies de l'information
Patrick Lacelle	Ressources physiques
Philippe Proulx	Centre de la réussite collégiale
Rym Ben-Berrah	Étudiante
Sylvie Rozon	Professeur

6. Engagement de La Cité envers la planification de l'accessibilité

La Cité a adopté son énoncé d'engagement suivant :

La Cité reconnaît la dignité et la valeur de chaque personne, soit les membres du personnel, les étudiants et étudiantes ainsi que la communauté. Également, elle veille à ce que toute personne puisse avoir les mêmes possibilités, ainsi qu'un accès libre et exempt d'obstacles, lors de l'obtention de biens et de services, y compris l'accès aux installations et aux emplois du Collège.

La Cité se conforme aux exigences prévues par les lois fédérales, provinciales et municipales en matière d'accessibilité, notamment la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).

La Cité s'engage à fournir sur demande, en format accessible, tout document requis ou exigé en vertu des normes d'accessibilité.

Par conséquent, La Cité s'engage à :

- Améliorer de façon continue l'accès à ses locaux, installations et services pour le personnel et les étudiants handicapés.
- Faire participer les personnes handicapées à l'élaboration et à l'examen de ses plans annuels d'accès.
- Assurer des services de qualité à tous les employés, aux étudiants, aux parents et aux membres de la collectivité ayant des handicaps.

7. Méthode d'identification des obstacles

En juillet 2003, le Groupe de travail a utilisé diverses méthodes d'identification des obstacles. Grâce à cet exercice, le Collège a identifié un peu plus de 100 obstacles à éliminer au fil des ans afin d'offrir un environnement d'études et de travail entièrement accessibles aux personnes handicapées. Le Groupe de travail s'est servi de trois méthodologies d'identification des obstacles :

Méthodologie	Description
Questionnaire	Le Groupe de travail sur l'accessibilité a utilisé une série de questionnaires afin de déterminer la présence d'obstacles à La Cité. Ces questionnaires englobaient la recherche d'obstacles tels que des obstacles physiques, matériels, attitudeux et politiques.
Exercice de remue-méninges	Le Groupe de travail sur l'accessibilité a utilisé des documents de la direction de l'accessibilité de l'Ontario pour tenir une séance de remue-méninges.
Participation de la communauté (personnes handicapées) au processus de détermination des obstacles.	Le Groupe de travail a rencontré des personnes handicapées provenant de la communauté afin d'obtenir de l'aide sur la façon de relever les obstacles.

8. Sommaire des obstacles déterminés

Lors d'une première évaluation en 2003, le Groupe de travail a déterminé un peu plus de 100 obstacles. Il recommande de mettre l'accent, au cours des prochaines années, sur l'élimination et la prévention des obstacles relativement aux grands thèmes suivants :

- La signalisation
- L'accès
- Le mobilier
- La communication et l'information

Les obstacles identifiés se retrouvent plus loin dans ce document sous forme de tableau et ils sont regroupés selon les cinq domaines ou normes en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité soit, les services à la clientèle, l'information et la communication, l'emploi, le transport et le milieu bâti. Il est à noter que la norme sur le transport ne s'applique pas à La Cité.

Ceci dit, La Cité travaille de façon continue pour éliminer les obstacles identifiés et offrir un milieu de travail et d'études qui soient entièrement accessibles aux personnes handicapées. La Cité est dotée d'un Centre de la réussite collégiale auquel se rattache un service pour les besoins spéciaux. Ce service offre une approche individualisée aux étudiants qui en font la demande et veille à leur offrir des services adaptés et adéquats afin qu'ils puissent accéder aux activités d'enseignement et participer à la vie étudiante au même titre que les étudiants sans handicap.

En plus de ces services, La Cité veille à améliorer, sur une base continue, ses processus afin qu'ils soient inclusifs et exempts de tout obstacle pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées.

La liste suivante présente certaines des réalisations que La Cité collégiale a mises en œuvre au cours des dernières années :

- Une activité annuelle de sensibilisation a eu lieu dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées (3 décembre). L'activité annuelle prend différentes formes tels que des jeux sportifs qui ont lieu au gymnase du Collège pendant lesquels étudiants et membres du personnel jouent des sports tout en étant atteints d'un handicap.
- Acquisitions de mobilier pour la salle de classe, la cafétéria et le centre de ressources pour apprenants.
- Des services sont offerts aux étudiants avant la rentrée scolaire et jusqu'à la cérémonie de remise de leur diplôme, et ce, afin de favoriser la réussite scolaire des étudiants.
- Un protocole d'accommodement (PA) a été mis en place pour chaque étudiant identifié au service des besoins spéciaux. Ceci permet un meilleur suivi des besoins de la clientèle.
- Des stations d'ordinateurs adaptées avec logiciels spécialisés sont disponibles en fin de semestre, 24 heures sur 24 au Centre de documentation pour toute la clientèle

étudiante. Le personnel du service des besoins spéciaux a obtenu une formation sur les logiciels adaptés et offre aux étudiants des ateliers de familiarisation.

- Des procédures en cas de feu sont mises en place afin d'assurer la sécurité des étudiants sur le campus. Le secteur des Ressources physiques, le technicien en besoins spéciaux et la direction du Centre de ressources pour les apprenants ont une liste des horaires des étudiants ayant des besoins spéciaux et dirigent les pompiers au bon endroit.
- Des tables adaptées sont placées dans les salles de classe où les étudiants en fauteuil roulant suivent leurs cours.
- Des cadenas à clés sont autorisés lorsqu'une personne ayant une limitation ne peut utiliser les cadenas fournis par le Collège.
- Il y a un membre du personnel du Service des besoins spéciaux qui connaît la Langue des Signes québécois (LSQ).
- Sur demande, le personnel du service en besoins spéciaux visite les salles de classe afin de rencontrer les étudiants de première année et les informer des services disponibles.
- Le secteur des Ressources physiques a prolongé le temps d'ouverture des portes d'ascenseurs afin de faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant.
- Des aides techniques sont disponibles et peuvent être empruntées durant le semestre, notamment loupe, antireflet pour écran, système FM, tablette pour casier.

9. Tableau des obstacles

Les informations recueillies et présentées dans le tableau ci-dessous ont été colligées par le Groupe de travail, et ce, suite à la collaboration de Madame Caroline Poirier, technicienne en besoins spéciaux et une consultation auprès d'étudiants ayant un handicap.

Le groupe de travail a déterminé la priorité des obstacles à traiter selon l'échelle suivante :

- 1 (urgent)
- 2 (le plus tôt possible)
- 3 (dans un délai raisonnable)

Les obstacles sont révisés régulièrement par le groupe de travail. La colonne « norme touchée » précise la norme qui est touchée en vertu des normes d'accessibilité selon la Loi de 2005 (LAPHO). Ces normes sont :

- ◆ Service à la clientèle
- ◆ Information et communication
- ◆ Milieu bâti
- ◆ Emploi
- ◆ Transport

Les obstacles traités ou réglés sont indiqués en **bleu** sous la colonne « **État des travaux** »

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
A. Obstacles de visibilité							
La documentation émise par le Collège n'est pas disponible sous différents formats.	Information et communication	Offrir aux personnes handicapées la possibilité de consulter la documentation sous divers formats adaptés.	Offrir de la documentation sous divers formats : agrandie, braille, bande sonore, etc.	Le Collège déploiera les efforts afin d'offrir de la documentation sous divers formats suite à la demande d'un étudiant, et ce, dans un délai raisonnable.	Temps du personnel	Certains documents peuvent être fournis en taille agrandie. RÉGLÉ : Les formats seront fournis selon la demande. Aussi, le bureau des besoins spéciaux fait appel au service AERO (Alternative Educational Resources for Ontario) pour fournir aux étudiants leurs livres ou matériels de cours en format accessible.	1
La signalisation n'est pas visible ou appropriée dans tous les pavillons du Collège.	Service à la clientèle	La Cité veut améliorer son système de signalisation afin qu'il réponde aux besoins des personnes handicapées.	Une étude de faisabilité sera faite de concert avec le service de Recrutement et communications.	Une proposition sera élaborée.	Temps du personnel	Identifier clairement chaque pavillon, en gros format et à la hauteur des yeux (non au plafond). Des affiches géantes indiquant la lettre du pavillon permettent une meilleure orientation dans le Collège.	1

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
Les numéros sur les casiers ne sont pas assez gros pour les étudiants malvoyants.	Service à la clientèle	Faciliter la lecture des numéros sur les casiers pour les étudiants malvoyants.	Afficher plus gros les numéros de casiers sur chacun d'eux ainsi qu'en braille.	Poser des étiquettes autocollantes en braille et des numéros plus gros sur les casiers.	Temps du personnel	À faire : Localiser deux casiers par pavillon. Deux casiers par pavillons (B, D, I, F,G) du 2^e étage ont été identifiés. Les travaux sont à faire.	2
Les chiffres dans les ascenseurs sont trop petits pour les malvoyants.	Service à la clientèle	Rendre la lecture des chiffres dans les ascenseurs plus facile pour les étudiants malvoyants.	Ajouter le chiffre en braille dans les ascenseurs des pavillons du Collège.	Communiquer avec la compagnie OTIS pour changer le tableau numéroté dans les ascenseurs.	Temps du personnel	À faire. Le Collège n'a pas reçu une réponse favorable suite à sa demande de subvention	2
Les tableaux verts en salle de classe sont difficiles à lire pour un étudiant malvoyant.	Service à la clientèle	Rendre plus lisibles les tableaux en salle de classe.	Changer les tableaux en salle de classe pour des tableaux noirs.	Changer les tableaux verts des salles de classe pour des tableaux noirs.	Temps du personnel	RÉGLÉ : Modification présentement en cours de façon graduelle.	3
L'endroit où l'on glisse la carte d'identification lorsqu'un étudiant prend l'ascenseur n'est pas adéquat pour un étudiant malvoyant.	Service à la clientèle	Rendre l'accès plus facile.	Changer les dispositifs où l'on doit glisser la carte pour un dispositif où on pourrait mettre la carte en avant (comme dans les locaux de classe).	Changer les dispositifs.	Temps du personnel	RÉGLÉ. Les lecteurs ont été modifiés.	2
B. Obstacles d'accessibilité physique							
Certains secteurs et services n'ont pas d'ouvre-portes	Milieu bâti	Rendre les portes des secteurs accessibles pour les	Faire l'installation d'ouvre-portes automatiques.	Le Collège veut rendre le plus accessible possible	Temps du personnel Ressources	Les portes du Collège seront converties et munies	2

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
automatiques.		personnes en fauteuil roulant.		l'entrée aux différents secteurs et services en ajoutant des ouvre-portes automatiques.	physiques assure le suivi	d'ouvre-porte automatique de façon graduelle. Fait en 2013 : entrée du secteur du pavillon B, 3 ^e étage.	
Les étudiants malvoyants ont de la difficulté à déterminer le début et la fin des escaliers.	Service clientèle – Milieu bâti	Rendre le tout plus visible.	Ajouter des rubans de couleur.	Les escaliers doivent être visibles tant au début qu'à la fin. Le ruban délimitant le début et la fin des marches ou escaliers est remplacé chaque année.	Temps du personnel et achat du ruban	RÉGLÉ : Le ruban est remplacé annuellement.	1
Les étudiants malvoyants ont des risques de blessures lorsqu'ils sortent de la résidence et traversent la rue pour venir au Collège.	Milieu bâti	Rendre le déplacement des étudiants plus sécuritaires.	Faire une demande à la Ville pour placer un feu clignotant pour la traverse de piétons et enlever les bosses sur le pavé de l'entrée principale	La circulation des étudiants à l'extérieur doit être sécuritaire.	Temps du personnel	RÉGLÉ : La traverse et le trottoir ont été refaits Un feu de circulation a été ajouté.	1
L'espace pour se rendre à l'unité adaptée dans la salle de toilette des femmes de l'édifice G est restreint.	Milieu bâti	Rendre l'espace accessible.	Placer l'unité adaptée à l'entrée de la salle de toilette.	Éliminer de la barrière.	Temps du personnel	D'importantes modifications devront avoir lieu. Les travaux ne sont pas commencés. Une évaluation préliminaire des travaux a été faite.	2
Le Centre de documentation n'a	Milieu bâti	Rendre les salles de toilette du centre de	Faire l'installation des ouvre-portes	Acheter et installer les ouvre-portes	Temps du personnel	Les portes du Collège seront	2

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
pas d'ouvre-porte automatique pour ses salles de toilette.		documentation accessibles pour les personnes en fauteuil roulant.	automatiques.	automatiques		converties et munies d'ouvre-porte automatique de façon graduelle.	
Le comptoir d'accueil du complexe sportif est trop haut et inaccessible pour les personnes en fauteuil roulant.	Service à la clientèle	Rendre le comptoir accessible.	Faire une ouverture plus basse afin qu'un étudiant en fauteuil roulant puisse y avoir accès.	Modifier une section du comptoir afin qu'il soit à la bonne hauteur.	Temps du personnel	À faire D'ici la modification, les employés se rendent disponibles et accessibles afin de s'assurer de bien desservir la clientèle atteinte d'un handicap.	1
Lorsqu'il y a une alarme de feu ou un bouclage, les étudiants sourds qui ne sont pas accompagnés d'un interprète LSQ n'entendent pas les consignes.	Service à la clientèle ainsi que communication et information	Réussir à informer les étudiants sourds lorsqu'il y a urgence.	Envoyer un courriel sur leur BlackBerry ou encore un message texte sur leur cellulaire pour les informer.	Établir un système automatique d'envoi d'information.	Temps du personnel	RÉGLÉ; les noms et numéros de cellulaire/BlackBerry des étudiants sourds ou malentendants sont remis au secteur Technologie de l'information; un message automatique et informatisé leur est acheminé lors de tel incident.	1
Manque d'espace pour les manuels aux postes de travail adaptés au centre de documentation.	Service à la clientèle	Avoir une table de travail plus grande afin de pouvoir mettre les livres, manuels et l'ordinateur.	Changer l'endroit des 2 postes de travail adaptés et placer des tables de travail plus grandes.	Changer l'endroit des postes adaptés et ajouter des tables plus grandes.	Temps du personnel	RÉGLÉ; des tables demi-cercle ont été aménagées.	3
Aucune salle de	Service à la clientèle	Rendre accessible	Trouver une salle de	L'achat et	Temps du	RÉGLÉ :	1

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
toilette n'est adaptée avec un lève-personne pour les étudiants en fauteuil roulant.	ainsi que milieu bâti	une salle de toilette avec un lève-personne.	toilette qui pourrait être réservée aux personnes en fauteuil roulant avec un lève-personne.	l'installation en permanence d'un soulève-personne manuel.	personnel	Salles de bain du pavillon I : Une est unisexe. L'autre a été aménagée avec un lift. L'accès à cette salle de bain nécessite une carte d'accès.	
Le comptoir des services administratifs (Pavillon C – 3 ^e étage) est trop haut pour les étudiants en fauteuil roulant.	Service à la clientèle	Rendre l'endroit accessible.	Adapter le comptoir de réception.	Modifier une section du comptoir afin qu'il soit à la bonne hauteur.	Temps du personnel	À faire. D'ici la modification, les employés se rendent disponibles afin de s'assurer de bien desservir la clientèle atteinte d'un handicap.	2
La partie du comptoir désignée pour les personnes en fauteuil roulant au B.A.R. est peu ou pas utilisée.	Service à la clientèle	Rendre l'endroit accessible en tout temps.	Utiliser l'ouverture plus basse, déjà faite pour les personnes en fauteuil roulant en tout temps.	Ouvrir l'espace déjà existant pour l'accès aux personnes handicapées en tout temps	Temps du personnel	RÉGLÉ : Le Bureau des admissions et du registraire a déménagé à l'hiver 2011 et le design du nouvel emplacement a éliminé cet obstacle.	1
Le bureau de réception du C-1030 n'est pas adapté pour les gens en fauteuil roulant.	Service à la clientèle	Rendre l'endroit accessible.	Adapter le comptoir de réception.	Modifier une section du comptoir afin qu'il soit à la bonne hauteur.	Temps du personnel	RÉGLÉ : Le secteur a déménagé à l'hiver 2011 et le design du nouvel emplacement a éliminé cet obstacle.	1
Toutes les distributrices à	Service à la clientèle	Rendre l'endroit accessible.	Adapter le comptoir de machine	Modifier l'accès.	Temps du personnel	RÉGLÉ Une rencontre	2

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
breuvage en fontaine ne sont pas accessibles pour les étudiants en fauteuil roulant à la cafétéria.			distributrice de breuvage.			annuelle ou selon le besoin a lieu avec le service de cafétéria. les produits sont aménagés de sorte à ce que tous les produits offerts sont accessibles.	
Le réfrigérateur « 1,2, 3... GO » de la cafétéria n'est pas accessible pour les étudiants en fauteuil roulant.	Service à la clientèle	Rendre l'endroit accessible.	Rendre le réfrigérateur accessible.	Modifier l'accès	Temps du personnel	RÉGLÉ : Rencontre annuelle ou selon le besoin a eu lieu avec le service de cafétéria. Les produits sont aménagés de sorte à ce que tous les produits offerts sont accessibles. Un membre du personnel de la cafétéria est disponible pour assister une personne ayant un handicap, au besoin.	2
Le vestiaire du complexe sportif n'est aucunement accessible pour les étudiants en fauteuil roulant.	Milieu bâti	Rendre l'endroit accessible.	Adapter l'ouverture de l'entrée et placer un ouvre-porte automatique.	Adapter l'ouverture de l'entrée et placer un ouvre-porte automatique.	Temps du personnel	À faire.	2
Les salles de toilette du restaurant Les	Milieu bâti	Rendre l'endroit accessible.	Adapter l'entrée des salles de toilette et y	Rendre les salles de toilette accessibles	Temps du personnel	Voir possibilité à modifier salle de	1

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
jardins de La Cité ne sont pas accessibles pour les personnes en fauteuil roulant.			ajouter un ouvre-porte automatique.	tant pour les étudiants que les clients.		toilette du pavillon H 2 ^e étage. SOLUTION; Une salle de toilette à proximité (mais à l'extérieur du restaurant) est disponible et accessible en tout temps.	
C. Obstacles de sensibilisation							
Le manque de connaissances du personnel quant aux problématiques que vivent les personnes handicapées.	Service à la clientèle	Sensibiliser les employés aux besoins des étudiants handicapés.	Le Service des besoins spéciaux pourrait faire une courte présentation lors des réunions de coordination et de programme de chaque secteur.	Des séances de sensibilisation seront offertes.	Temps du personnel	Depuis 2009, une formation obligatoire en vertu de cette norme a été mise à la disposition des membres du personnel. Tous les employés actuels et tout nouvel employé doivent la suivre.	1
D. Obstacles de ressource/matériel/outil							
Il n'y a pas de tables sans chaises pour les fauteuils roulants à la cafétéria.	Service à la clientèle	Avoir une table sans chaise afin qu'un étudiant en fauteuil roulant puisse y accéder sans avoir à pousser une chaise.	Mettre une table sans chaise avec affiche de besoins spéciaux sur la table à la cafétéria.	Apporter une table à la cafétéria et y apposer une affiche des besoins spéciaux.	Temps du personnel	Réglé. Des affiches en métal ont été apposées sur les tables désignées.	1
Impossibilité pour les personnes sourdes de communiquer par téléphone lorsque le	Communication et information	Avoir accès à un téléphone adapté pour une personne sourde.	Faire l'achat d'un téléphone ATS.	Installer d'une machine ATS dans l'édifice H près du bureau de sécurité.	Temps du personnel	Le service des besoins spéciaux a un appareil ATS disponible pendant	2

Obstacle	Norme touchée	Objectif	Moyen d'élimination ou de prévention	Critères de rendement	Ressources	État des travaux	Priorité
Service des besoins spéciaux est fermé.						les heures régulières d'opérations. Autrement, les téléphones publiques sont munis d'un clavier adapté, et le bureau de la sécurité est ouvert 24/7	
Il manque certains logiciels pour assurer un service adéquat aux étudiants.	Service à la clientèle	Acheter de logiciels.	Le Collège procédera à une analyse budgétaire et déterminera quels sont les logiciels qui doivent être achetés en priorité.	Acheter de nouveaux logiciels tels que Zoomtext et Médialiexie.	Techniciens en besoins spéciaux	Le Collège a fait l'acquisition de certains logiciels.	2

10. Les Normes d'accessibilité intégrées

En juin 2011, le gouvernement de l'Ontario a regroupé trois des cinq normes, soit Information et communication, Emploi et Transport pour en faire les Normes d'accessibilité intégrées. Le Groupe de travail est mandaté pour proposer des moyens afin d'assurer la conformité du Collège en vertu de ces normes.

D'autre part, le Collège participe à un groupe inter collégial ainsi qu'un groupe régional visant à partager des outils et processus pour aider les organisations à intégrer et se conformer à ces normes.

Le tableau ci-dessous regroupe les exigences et échéances prescrites par la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Le Collège se conforme à ces échéances et met en place les activités ou documents nécessaires à cet effet. Les exigences de ces normes seront mises en œuvre de façon graduelle d'ici 2025.

Projet ou exigence	Norme touchée (article)	Objectif	Critères de rendement	Ressources ou secteurs porteurs	État des travaux
Année 2013					
Établir une politique en matière d'accessibilité	Dispositions générales (3)	Établir une/des politiques régissant la façon dont l'organisation atteint l'objectif d'accessibilité	La politique est écrite dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en appui	Complété, Ce volet se retrouve dans la directive du Collège intitulée : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et normes d'accessibilité intégrées
Plans d'accessibilité	Dispositions générales (4)	Établir un plan d'accessibilité pluriannuel	La politique est écrite dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en appui	Complété Le Collège a un plan pluriannuel 2013-2015
Obtention ou acquisition de biens	Dispositions générales (5)	Tenir compte des critères et options d'accessibilité lors d'acquisition de biens ou services	La politique est écrite dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en appui	Complété Ce volet se retrouve dans la directive du Collège intitulée : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et normes d'accessibilité intégrées

Guichet libre-service	Dispositions générales (6)	Tenir compte des options d'accessibilité lors de conception ou acquisition de guichets libre-service	La politique est écrite dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en appui	Complété Ce volet se retrouve dans la directive du Collège intitulée : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et normes d'accessibilité intégrées
Ressources et matériels didactiques et de formation	Information et communications (15)		La politique est écrite dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en appui	Complété Ce volet se retrouve dans la directive du Collège intitulée : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et normes d'accessibilité intégrées
Formation aux éducateurs	Information et communications (16)	Concevoir une formation; la mettre sur plateforme eCité; assurer le suivi	La formation est complétée et rendue disponible aux employés dans les délais prescrits – 1 ^{er} janvier 2013	Travail rejoignant divers secteurs notamment, Ressources humaines et développement organisationnel et Technologies de l'information	Complété La formation a été livrée avant la date d'échéance et est disponible aux employés concernés.
Année 2014					
Formation sur les Normes intégrées et le Code des droits de la personne de l'Ontario	Dispositions générales (7)	Concevoir une formation; la mettre sur plateforme eCité; assurer les suivis	Selon le délai. La formation est disponible aux employés avant le délai prescrit – 1 ^{er} janvier 2014	Secteur ressources humaines et développement organisationnel	Complété La formation a été livrée avant la date d'échéance et est disponible aux employés et bénévoles.
Processus de rétroaction	Information et communications (11)	Mettre en place un processus écrit ou autre moyen	Selon le délai prescrit – 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel Groupe de travail sur l'accessibilité en	Complété Ce volet se retrouve dans la directive du Collège intitulée : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle et normes d'accessibilité intégrées.

				appui	
Sites et contenus Web accessibles	Information et communications (14)	Web et contenu Web conforme au WCAG 2.0 niveau A	Selon le délai prescrit – 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Technologie de l'information et Ressources humaines et développement organisationnel en appui	Complété et continu; le secteur Technologie de l'information assure la conformité du Collège à cet égard.
Recrutement, processus de sélection, avis aux candidats	Emploi (22,23,24)	Mettre en place un processus avisant les candidats que des politiques et des mesures d'adaptation sont disponibles ou possibles	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel	Complété Le Collège a modifié ses pratiques et processus en fonction des exigences prévues.
Mesures de soutien, formats accessibles, plan d'adaptation individualisé	Emploi (25, 26, 28)	Informar, consulter et fournir au besoin les informations, mesures de soutien selon les besoins ou demandes.	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel	Complété Le Collège a mis en place les ressources et outils nécessaires pour répondre à cette exigence.
Processus de retour au travail	Emploi (29)	Élaborer et instaurer un plan de retour qui tient compte du handicap de l'employé	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel	Complété Le Collège a un programme de Retour au travail depuis plusieurs années – le processus tient compte des besoins individualisés des employés.
Gestion du rendement, perfectionnement, réaffectation	Emploi (30,31,32)	Tenir compte des besoins en matière d'accessibilité lors de ces activités	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2014	Secteur Ressources humaines et développement organisationnel	Complété Le Collège a modifié ses pratiques et processus en fonction des exigences prévues.

Année 2015					
Formats accessibles et aides à la communication	Information et communications (12)	Fournir des aides à la communication ou des formats accessibles en tenant compte du handicap du demandeur	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2015	Tous les secteurs du Collège	En cours
Production de matériel didactique ou de formation	Information et communications (17)	Mettre des versions accessibles ou prêtes à être converties	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2015 pour (manuels) et le 1 ^{er} janvier 2020 pour les documents imprimés qui sont des ressources d'apprentissage supplémentaires	Tous les secteurs Secteur Technologie de l'information	En cours
Bibliothèques d'établissements d'enseignement et de formation	Information et communications (18)	Fournir, acquérir ou obtenir un format accessible ou prêt à convertir ressource ou matériel imprimé, numérique ou multimédia.	Selon le délai prescrit, le 1 ^{er} janvier 2015 pour matériel et ressources imprimés et le 1 ^{er} janvier 2020 pour matériel ou ressources numériques ou multimédias	Centre de la réussite collégiale Secteur Technologie de l'information	

11. Journée internationale des personnes handicapées

À chaque année, le Collège organise une activité afin de souligner la Journée internationale de la personne handicapée. En 2013, La Cité a eu l'honneur et le privilège de recevoir l'auteur-compositeur-interprète, M. Martin Deschamps. Son spectacle-conférence intitulé *La différence* a ébloui les membres du personnel et les étudiants de La Cité.

De plus, trois anciens étudiants soit Patrice Dagenais, Emanuel Thibault et Samantha Paiement ont livré chacun un témoignage exceptionnel à titre de personne vivant avec un handicap.

12. Consultation et approbation

Le plan est rédigé en tenant compte des commentaires et suggestions exprimés lors des rencontres du Groupe de travail sur l'accessibilité ou ceux venant du public, de la clientèle et des employés. Le groupe de travail peut soumettre des recommandations annuellement.

Le plan est soumis à la direction exécutive du secteur des Ressources humaines et développement organisationnel aux fins de révision et d'approbation.

13. Communication

Des exemplaires de ce plan sont disponibles au secteur des Ressources humaines et développement organisationnel et sur le site Web de La Cité collégiale. Sur demande, le rapport peut être fourni dans un format accessible.